



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cahnet S.A.L.U.V.

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
ANNALES LE

17 OCT. 2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°079/2012 DU 02 OCTOBRE 2012

Modifiant la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet.

L'an deux mille douze, le mardi deux octobre à huit heures trente-cinq,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Eliza YAO THAM SAO et Monsieur Yves DOOM, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	28/09/2012
Date d'affichage :	28/09/2012

Résultats des votes

Pour	21
Contre	01
Abstentions	01

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

8/10/2012

Affichage de la présente délibération le :

..... *28/10/2012*

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Béatrice VERNAUDON
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred		X	
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William		X	Mairai SUN
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	Audrey DUSOUICH
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	Yvette LICHTLE
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	Miriama MACE
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAE Aldo	X		
18			13	5

PROJET DE DELIBERATION N°079/2012 DU 02/10/2012
Modifiant la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU la délibération n° 10/2012 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 de la commune de Pirae ;
- Vu la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 fixant le tableau des effectifs des emplois permanent à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 02/10/2012

ADOPTÉ	
VOTANTS	25
POUR	21
CONTRE	01
ABSTENTION	01

ADOPTE :

Article 1^{er} : L'intitulé de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 fixant le tableau des effectifs des emplois permanent à temps complet est modifié ainsi :

« portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 ».

L'article 1^{er} de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 est modifié comme suit :

Au lieu de :

« Il est adopté le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Pirae comme suit ».

Lire :

« Il est créé les emplois permanents à temps complet suivants ».

Article 2 : Il est créé un emploi permanent à temps complet pour occuper les fonctions d'assistante ressources humaines au département des ressources humaines.

Cet emploi correspond à un emploi du cadre d'emplois maîtrise, au grade de technicien de la filière administrative.

En conséquence, la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A - Conception	Conseiller principal	1
B - Maîtrise	Technicien	1

Nouveau tableau des emplois permanents à temps complet créés :

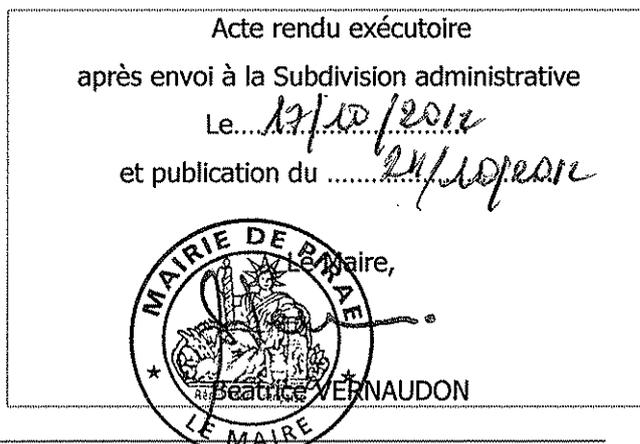
Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A - Conception	Conseiller principal	1
B - Maîtrise	Technicien	2

Article 3. : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé est inscrit au budget de l'exercice en cours.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire,





Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**DELIBERATION N°061/2012
DU 06 AOÛT 2012**

*Fixant le tableau des effectifs
des emplois permanents à
temps complet*

Date de convocation :	30 Juillet 2012
Date d'affichage :	30 Juillet 2012

Résultats des votes

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

Le 8 août 2012

Affichage de la présente
délibération le :

13 AOÛT 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le six du mois d'août à neuf heures trente cinq,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Eliane LECHENE et Monsieur Aldo TIRAO, ont été désignés pour remplir cette
fonction.

Étaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	TICCHI Christiane Tiare		X	William TICCHI
5	TERIEROOTERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Miriama MACE
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	Alban PROKOP
12	MOE Elisabeth		X	
13	ATIU Marc	X		
14	TEFAATAU Alvest	X		
15	PROKOP Alban	X		
16	POMARE Wilfred		X	
17	TOUATAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	Marc ATIU
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle		X	Mairai SUN
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo	X		
		19	14	6

DELIBERATION N°061/2012 DU 6 AOUT 2012

Fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU L'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU L'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU la délibération n° 10/2012 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 de la commune de Pirae ;
- VU Les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 6 août 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est adopté le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Pirae comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A - Conception	Conseiller principal	1
B - Maîtrise	Technicien	1

Article 2. : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON

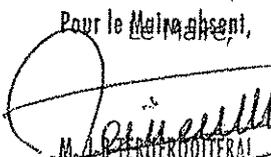


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 10 AOUT 2012

et publication du 13 AOUT 2012

Pour le Maire absent,


M. A. FENTEROITERAI
Béatrice VERNAUDON

